



Objectifs de la prestation

L'introduction de la LAMal a généré certains problèmes administratifs pour les prestataires de soins. En favorisant la concurrence entre assureurs, elle a, en effet, facilité le libre passage d'une caisse maladie à une autre pour l'assurance de base. On a, dès lors, assisté à de nombreuses modifications de contrats chez les assurés, à l'affût du meilleur rapport qualité /prix. Des plans d'assurance complémentaire de plus en plus nombreux ont, de surcroît, rendu difficile la gestion du taux de remboursement des prestations en régime de Tiers Payant.

Il était donc devenu indispensable de disposer d'une information à jour, lors de l'exécution de la prestation pharmaceutique. Covercard® System répond à ce besoin.

L'information instantanée

Avec Covercard® System, Ofac propose aux caisses maladie qui le souhaitent une structure technique fiable et bon marché permettant au prestataire de soins, quel qu'il soit, de disposer instantanément du taux de couverture de chaque assuré. Toute notification de résiliation ou de modification de contrat est donc immédiatement accessible.

Un succès au niveau suisse...

Plus de 7 millions de personnes en Suisse disposent déjà d'une carte d'assuré, délivrée par leur caisse maladie. Validée sur le centre de calcul Ofac, cette carte permet d'obtenir les informations administratives nécessaires à la facturation de la prestation, au moment de son exécution. De nombreux systèmes informatiques de gestion d'officine ont intégré l'acquisition et la mise à jour automatique des données validées sur le centre Ofac. Un plus non négligeable dans la gestion journalière des dossiers patients. De plus, Covercard® System intègre les nouvelles exigences européennes en matière de couverture d'assurance maladie, lors de tout séjour dans un des pays de l'Union (formulaire E111). Covercard® System sera rendu compatible avec les exigences légales de l'art. 42a de la LAMal, en vue d'une évolution à terme vers une carte de santé.

...qui s'exporte

Le gouvernement de la Principauté du Liechtenstein a choisi Ofac pour mettre en œuvre, sur son territoire, une carte d'assuré nationale et eurocompatible. La carte d'assuré a été remise aux citoyennes et citoyens de la Principauté du Liechtenstein en 2005. En Suisse, les bases légales permettant de créer une carte d'assuré viennent d'être acceptées par les deux Chambres. Ofac, forte de son expérience avec la solution Covercard, une carte administrative largement répandue dans notre pays, et maintenant avec la carte du Liechtenstein, est à même de participer à l'instauration d'une solution simple, rapide et économique en Suisse également.

Un pont entre les différentes professions de la santé

Si la pharmacie a été pionnière en la matière, d'autres prestataires de soins adoptent également ce système qui s'impose en Suisse comme le seul fiable et pragmatique du marché: hôpitaux, cliniques, médecins de cabinet, notamment au travers du réseau sécurisé HIN des médecins suisses qui compte 10'000 abonnés.

Les données sont accessibles 24/24h et 7/7 j.

Evolution vers une carte de santé

Covercard® System va plus loin, puisque nous proposons aux assureurs qui le désirent une carte permettant, en plus, l'accès sécurisé à des données d'urgence par des prestataires de soins autorisés. Sa technologie actuelle répond parfaitement aux besoins, mais une Covercard munie d'un microprocesseur ou carte à puce, comme la carte de professionnel de santé HPC, a déjà été testée. Elle est prête à accepter les nouvelles fonctionnalités désirées par le législateur dans le projet de révision de la LAMal, concernant la carte de santé et l'accès sécurisé au dossier santé.



Avantages

- Intégration dans les systèmes informatiques de gestion de l'acquisition des données patients.
- Données administratives à des fins de facturation constamment à jour, ce qui permet, par exemple, d'anticiper sur d'éventuels cas de contentieux.
- Système adopté par la majorité des caisses maladie de Suisse.

Prestations

- Données administratives: nom de l'assurance et numéro d'assuré, nom et prénom de l'assuré, nom et prénom du débiteur légal, adresse exacte, sexe, date de naissance.
- Couverture d'assurance: contrat selon LAMal, assurance complémentaire, complémentaire d'hospitalisation, couverture européenne avec formulaire E111.
- Autres informations disponibles: nom et coordonnées du médecin traitant, appartenance à un réseau de santé.

Extensions possibles

- Carte patient avec accès à des données d'urgence.
- Carte d'assuré nationale avec gestion de l'identification univoque d'un assuré.
- Carte santé avec gestion des accès sécurisés au dossier santé.

Pour en savoir plus sur les nombreux avantages qu'offre ce système, nous vous invitons à vous rendre sur le site www.covercard.ch qui ne manquera pas de vous convaincre.